Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Electricité

CR Réunion de la Commission de Fonctionnement des Interconnexions (CFAI)– 02 avril 2009

Lieu : Paris-La Défense
ComSquare

Participants :

- **EDF:**
Olivier Pleuvry
- **Electrabel:**
Benoît Larielle
- **EnBW trading**
Dirk-Christof Stüdemann
- **POWEO**
Nicolas Craplet
- **IBERDROLA**
Aurora Miro
- **CNR**
Remi Perrin-
- **SNET**
Emmanuelle Joubert
- **TOTAL**
Alexis BRIERE

Excusés : V. Basle (EDFT), B. Marques (Endesa Trading) et B. Gaillard (Alpic)

RTE :

Jean Verseille
Christine Roblin
Nathalie de Lacroix-Vaubois
Marie Petit-Jean
Cécile. Viaud
Bruno Neupont
Christelle Coppens-Challoub
Pauline Denis

Ordre du jour :

- **Approbation du Compte Rendu de la CFAI du 16/01/2009**
- **Retour sur le CURTE plénier**
- **Pont d'avancement ENTSO-E**
- **Bilan opérationnel du service Enchères RTE et CASC-CWE depuis le 16/01/2009**
- **Synthèse des commentaires reçus lors de la consultation sur l'ensemble des règles**
- **Synthèse des forums IFA et IFS**
- **Projets régionaux**
    i. **CWE**

Compte-rendu :

1) Approbation du Compte Rendu de la CFAI

Le compte rendu est approuvé, RTE modifie la liste des participants en ajoutant EnBW trading.
Ce compte rendu sera publié sur le site de RTE ainsi que les transparents présentés en séance.

2) Retour sur le CURTE plénier de mars 2009

RTE rappelle les principaux sujets abordés :

- La modification prochaine des capacités d'accueil affichées sur le site de RTE : la méthode d'évaluation des capacités d'accueil est basée, à l'heure actuelle, sur une approche conservatrice qui s'appuie sur le strict respect des règles de sécurité, sans intégrer notamment les souplesses offertes par les automates présents sur le réseau ou encore les capacités d'effacement de la production, éléments pourtant pris en compte lors des études de raccordement. Cette dissymétrie conduit parfois RTE à répondre favorablement à une demande formelle de PTF, alors même que les capacités affichées sur la zone concernée sont nulles. La nouvelle méthode d'évaluation des capacités d'accueil vise à mettre en cohérence les valeurs affichées sur le site Web avec les éléments de réponse fournis dans les PTF.
- La transparence avec la revue de l'ensemble des données publiées sur le site de RTE et les écarts par rapport aux recommandations des régulateurs. RTE souligne que les données élaborées par RTE sont quasiment conformes mais que ce n'est pas le cas d'autres données, notamment sur la production où RTE ne fait que publier les informations qui lui sont communiquées. Dans le cadre de l'UFE, il a été discuté de la possibilité d'afficher les injections et consommations de l'ensemble des sites> 100 MW, les industriels concernés ont jusqu'à présent refusé cette publication.
- Organisation d'un séminaire annuel sur un sujet stratégique, le premier thème identifié concerne les effacements.

EOS demande si les autorités françaises font pression sur les acteurs pour les contraindre à plus de transparence. RTE répond ne pas en avoir connaissance.

CNR souligne que RTE dispose de l'ensemble des informations via le comptage ou la programmation et pourrait donc prendre l'initiative de publier ces données. RTE rappelle qu'il est assujetti à la confidentialité et ne peut pas publier sans l'autorisation préalable du propriétaire de la donnée.

3) Point d'avancement ENTSO-E

RTE rappelle les objectifs d'ENTSO-E ainsi que le partage des responsabilités entre l'ACER qui a la charge de publier des recommandations « guidelines » non prescriptives alors qu'ENTSO-E est bien chargé d'élaborer les codes réseaux et la concertation y afférant.

RTE souligne que cette association regroupe l'ensemble des gestionnaires de réseau européen, y compris hors Communauté Européenne et a été organisée autour de 3 comités organisés en groupes régionaux dont le périmètres est différent:

- Comité Exploitation : ce comité est organisé en sous groupes qui correspondent aux groupes de pays synchrones : UCTE- NORDEL- Pays Baltes et UK Irlande
- Comité marchés : ce comité correspond aux groupes ERGEG
- Comité développement : les groupes de ce comité ont été constitués en tenant compte des problématiques de réseaux communes et ne correspondent pas nécessairement au groupes ERGEG.

EOS s'étonne que les comités ne soient pas organisés selon les groupes ERGEG car il lui semble nécessaire d'assurer que les règles de marchés mises en place soient compatibles tant avec le développement du réseau européen qu'avec l'exploitation de ce réseau. RTE répond que le découpage sera revu en fonction de la maturité des problématiques avec par exemple la fusion des zone CWE et NORDEL.

4°) Bilan opérationnel du service Enchères RTE et C ASC-CWE depuis le 17/10/2008

EDF souligne que les incidents CASC, lui rappellent le lancement de la plate forme ARIBA en 2006. RTE confirme qu'une phase d'apprentissage est toujours nécessaire chez l'hébergeur et que des mesures correctives ont bien été prises.

Incidents France-Espagne :
CNR souhaite comprendre pourquoi RTE a réduit la capacité disponible avant envoie des AP sur France Espagne pour ensuite redonner aux acteurs de la capacité en journalier lors de la tempête Klaus.
RTE répond que cette situation est liée aux réparations du réseau prévues qui nécessitaient des consignation de lignes avec impact sur la capacité à la frontière. Compte tenu des conditions météo très difficiles, certaines de ces réparations n'ont pas eu lieu le jour prévu (les hélicoptères restant au sol), ce qui a permis de retrouver de la capacité à la frontière.
CNR souligne que malgré cette explication, cette réduction suivie d'une augmentation de capacité lui semble bizarre et demande si le remboursement des capacités n'aurait pas du se faire au prix de l'enchère journalière. RTE répond que ce n'est pas prévu dans les règles mais qu'en tout état de cause celles-ci sont amenées à changer à court terme.
EDF souligne qu'il lui aurait semblé préférable de modifier les autorisations à programmer plutôt que d'augmenter la capacité disponible en journalier.
RTE répond que ce n'est pas compatible avec les processus opérationnels actuels avec le GRT espagnol.
TOTAL de son coté souhaiterait connaître le nombre d'acteurs qui jouaient sur la frontière ces jours là compte tenu des prix observés, très supérieurs aux spreads, ce qui pourrait se révéler être une manipulation des prix.
RTE n'a pas la réponse mais va regarder.
EOS demande si les acteurs ont été informés du retour des différentes lignes impactées par la tempête lorsqu'il y a un impact sur la capacité à l'interconnexion.
RTE répond que non mais que le marché a été largement informé par les communiqués de presse et les modification de NTC sur le site de RTE.

Incidents France-Italie :
EOS demande ce que RTE entend par répartition atypique des flux.
RTE précise que la NTC sur France Italie est calculée manuellement et ne prend en compte que des conditions normales d'exploitation, soit les cas de bases.
Ce n'était pas le cas les jours incriminés.

4°) Retour sur la concertation des règles

EDF souligne que la DTR impose une durée de consultation plus longue que celle qui a été proposée par RTE.
RTE confirme la lecture d'EDF et répond que la décision de consulter a été prise tardivement et que par ailleurs il y avait des contraintes de temps vis à vis du régulateur.

RTE annonce la suppression de la clause de suspension d'un acteur pour cause de procédure collective, suite à des discussions avec la CRE.

CNR et EDF contestent le montant des coûts de réintégration suite à erreur et EOS souligne que ces coûts devraient refléter le coût réellement supporté par RTE.

RTE répond que les coûts peuvent être très variables en fonction de la tension des situations et qu'il existe un risque opérationnel important. Par ailleurs RTE rappelle que certains acteurs ont, par le passé, fait fréquemment des demandes de réintégration.

ELECTRABEL demande quand a lieu le bouclage sur la frontière IFB.
RTE répond que le bouclage se fait très rapidement, dès l'échange des fichiers mais qu'en cas d'erreur dans l'un des fichiers, le bouclage peut prendre un peu de temps.

EDF demande ce qui se passe en cas de réduction sur IFA sur BALIT (transaction d'ajustement entre NGC et RTE).
RTE explique que la priorité est donnée aux échanges commerciaux et que par conséquent les échanges entre GRT sont réduits en premier lieu.

5°) Synthèse des forums IFA et IFE

i. IFA

EOS souligne qu'il n'a pas été informé de ce forum. RTE s'étonne et répond qu'il faut sans doute que EOS modifie la liste des correspondants IFA.

EOS souligne les particularités de cette liaison où les capacités sont moins fermes encore que sur les autres interconnexions compte tenu de la nature de la liaison. Dans cette mesure EOS souligne l'impact que le changement de règles va avoir pour les acteurs qui en cas de réduction de capacités subiront un risque plus élevé. En effet la réduction de capacité est appliquée dans le cadre actuel sur la capacité achetée et non sur la capacité nominée, ce qui permettait au trader de diminuer par anticipation, la capacité nominée pour ne pas être impacté par la réduction notamment lorsque le marché des imbalances est à un niveau élevé.
EOS souligne donc que les prix pourraient baisser fortement sur IFA.

RTE prend note de cette analyse et s'étonne qu'elle n'ait pas été développée au forum.

EOS souligne l'importance de la mise en place d'un countertrading entre GRT sur cette liaison pour limiter les réductions.
TOTAL demande si des commentaires ont été faits sur les types de produits qui seront proposés aux enchères dans le cadre des nouvelles règles. RTE répond qu'il va y avoir une consultation.

iii. IFE

Les acteurs soulèvent différents points concernant le niveau des caps fixés dans la proposition des règles.
EOS souligne que théoriquement, s'il y a des écarts de prix importants entre les différentes échéances (annuel vs mensuel et vs journalier), les acteurs devraient intégrer ces données, ce qui conduirait vraisemblablement à des enchères plus élevées. EOS ne comprend pas comment on pourrait atteindre le plafond annuel y compris via des différences de prix de 1000€.

RTE répond que les deux caps sont nécessaires car sinon, les GRT pourraient se voir confronter à des situations discriminatoires dès lors que le premier cap est atteint.

CNR demande un rappel sur les niveaux du cap, RTE rappelle ces niveaux dissymétriques [70€/MWh dans le sens E -> F et 24 €/MWh dans le sens F-> E].
Ces seuils ont été fixés sur la base des données de marché de 2007 et pourront faire l'objet d'une révision annuelle. RTE rappelle qu'il n'y a pas de report d'un solde positif d'un mois sur l'autre.

EDF pose la question de la règle concernant la revente et souhaite savoir si on la retrouve sur d'autres frontières. RTE répond que l'on retrouve cette règle sur les frontières dont les règles sont de droit français.

6°) Publications de données

RTE souhaite connaître le type de données utilisées et téléchargées par les acteurs et notamment l'usage du nouveau système DAMAS sur la frontière Italie-France.
RTE va donc envoyer un questionnaire dans les prochains jours qui permettra de faire évoluer le mieux possible les outils de publication de données.
RTE souligne que le système mis en place fonctionne très bien avec internet explorer mais n'est pas compatible avec Mozilla.

7°) Divers

CNR souhaite un point d'avancement sur la mise en place d'échange infra journalier sur IFI.
RTE répond que le projet existe bien mais n'est pas prioritaire. Electrabel souligne qu'il s'agit d'une non conformité aux guidelines définis par les régulateurs, ce dont RTE convient.

Prochaine session de la CFAI :
le jeudi 10 septembre 2009 de 10h00 à 12h30 suivi d'un buffet
Com' Square
57, esplanade du Général de Gaulle
92081 Paris La Défense
Tél : +33 (0)1 46 96 56 56
Métro : Esplanade de la Défense
RER : Grande Arche de La Défense
Voiture : sortie La Défense II - Parking Les Reflets